



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France**

**Unité départementale de l'architecture et
du patrimoine des Yvelines**

Affaire suivie par : Tiphaine Linares
Tel : 01 39 50 54 31
Courriel: tiphaine.linares@culture.gouv.fr
Ref: CB/TL 2021 – 085

Clarisse BRODBECK
Architecte des bâtiments de France
Adjointe à la cheffe de l'UDAP des Yvelines

Versailles, le 22 avril 2021,

Objet: MAULETTE (78) – modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu le 19 avril 2021 votre consultation portant sur la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Maulette et je vous en remercie.

J'ai l'honneur de vous informer que j'émet un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°1. Les modifications apportées sur les articles AU6 et AU7, relatives à l'implantation des constructions, ne font l'objet d'aucune observation particulière de ma part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

L'architecte des bâtiments de France
Adjointe à la Cheffe de l'UDAP des Yvelines

Clarisse BRODBECK

Monsieur Eric TONDU
Maire de Maulette
5 rue de l'École
78 550 MAULETTE